



- 1- Edito
- 2- Mutations intra calendrier + permanences téléphoniques ou sur rendez-vous
- 3- CR réunion avec le rectorat sur la Rénovation de la voie professionnelle
- 4- CTA du vendredi 19 mars créations/suppressions des postes
- 5- Création du NLAC

## Les LP, les PLP essentiels ou non essentiels ?

Mars 2021, bientôt un nouveau printemps après le confinement de mars 2020, on se félicite que les écoles ne soient pas fermées même si le variant anglais ne s'arrête pas à leur porte. Les collègues s'inquiètent de l'application des mesures sanitaires qui peuvent varier d'un établissement à l'autre. Face à la troisième vague, Le ministre s'interroge sur la nécessité de laisser les cantines ouvertes.

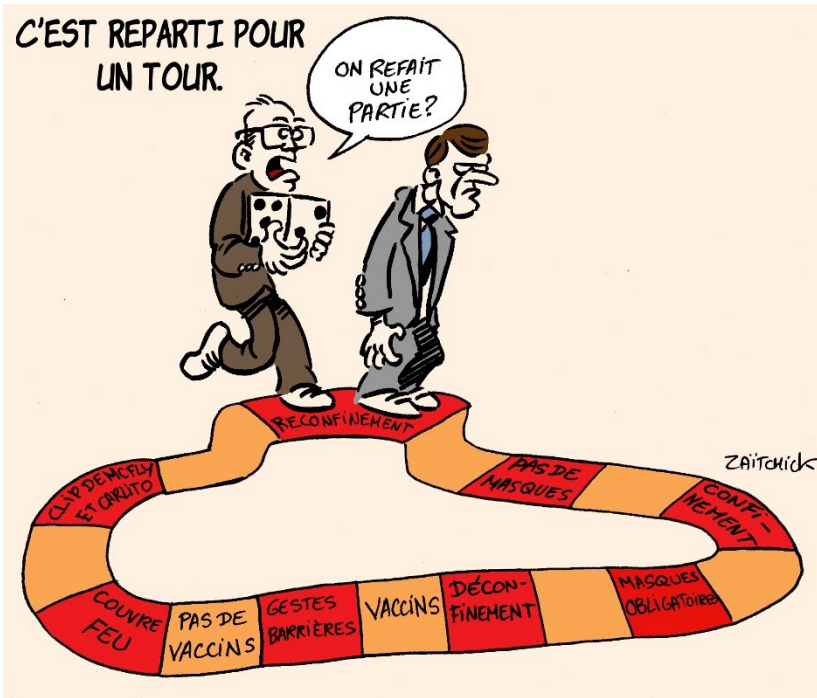
On se demande comment vont faire les élèves si les cantines ferment. Les LP doivent rester ouverts « quoi qu'il en

coûte ». Le SNETAA-FO rappelle que les enseignants, qui sont en première ligne, devraient être aussi prioritaires pour être vaccinés et testés gratuitement.

Après les DHG, voici venu le temps des créations, des suppressions de postes et des mutations intra-académiques. Le SNETAA-FO est présent sur tous les fronts et dans toutes les instances pour défendre les collègues et leur poste. Il n'est absolument pas acceptable que des postes soient supprimés alors que les HSA sont très élevées dans certaines disciplines ou que des BMP à 18 h perdurent d'année en année. De même les départs en retraite ne doivent pas être le prétexte pour supprimer des postes.

N'oublions pas que les suppressions de postes ont aussi un impact sur le mouvement intra-académique. Pour obtenir un poste encore faut-il qu'il existe !

Le SNETAA-FO continuera à défendre les personnels face à une politique nationale et académique d'économie qui ne cesse de réduire les moyens d'enseignement, l'enseignement professionnel doit rester essentiel !!





## MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES

Lors du mouvement inter, vous avez obtenu notre académie ou une autre académie, vous devez ou vous souhaitez muter au mouvement intra, ne faites pas vos vœux à l'aveugle, les modalités du mouvement sont complexes, fort de l'expérience des représentants du SNETAA-FO, premier syndicat des PLP, vous pouvez compter sur nous pour vous conseiller et vous accompagner afin de faire les bons choix. Votre mutation peut se jouer avec votre dépôt de demande.

**Contactez-nous par téléphone ou par mail.**

Patrice Méric	06 81 13 81 59	patrice.meric@gmail.com
Marie-Ange Aubry	06 12 55 20 45	marie-ange.aubry@orange.fr
Frédéric Lacourbas	06 62 56 13 25	fredericlac@hotmail.fr
Christophe Morlat	06 08 63 28 30	cmorlat@gmail.com

## Calendrier des opérations

Du 22 mars 2021 12h Au 2 avril 2021 12h	Saisie des demandes de mutation sur SIAM accessible exclusivement depuis I-prof : <a href="http://www.ac-clermont.fr/">http://www.ac-clermont.fr/</a> puis Espace PERSONNEL et I-Prof
2 avril 2021	Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux
2 avril 2021 après-midi	Edition et envoi des confirmations des demandes de mutation
8 avril 2021	Date limite de retour des confirmations de demandes de mutation et des pièces justificatives à l'adresse : <a href="https://portail.valere.ac-clermont.fr/">https://portail.valere.ac-clermont.fr/</a>
Du 8 avril au 16 mai 2021	Vérification des barèmes par les services académiques
17 mai 2021 12h	Affichage des barèmes sur SIAM
31 mai 2021 12h	Date limite de demande de modification de barème. Date limite de demande tardive de participation, d'annulation ou de modification de demande.
31 mai 2021	Affichage sur SIAM des barèmes retenus
22 juin 2021	Publication des résultats sur I-prof



## Réunion avec le Rectorat

### Comité de suivi de la rénovation de la voie professionnelle.

Ce comité de suivi a été voulu par le Ministère pour permettre à tous les acteurs de l'enseignement professionnel de suivre l'application de la réforme et éventuellement de faire remonter les points de dysfonctionnement. Il aurait donc dû, à l'instar du comité de suivi national, être mis en place il y a 2 ans.... Dans l'académie c'était le premier...c'est un peu tard pour prendre en compte les problèmes rencontrés.

Nous avons soulevé plusieurs points pour les faire apparaître à l'ordre du jour :

- Bilan sur la mise en place des familles des métiers et des BTS en LP.
- Les difficultés dans la ventilation de la dotation complémentaire, notamment pour l'accompagnement, le chef d'œuvre et tout ce qui n'est pas clairement fléché.
- Bilan sur la Co intervention et les nouvelles modalités pédagogiques introduites par cette réforme. Mise en place de l'accompagnement pour les collègues .
- Mise en place des ateliers de philosophie.

- **Mise en place des familles des métiers.**

Le rectorat indique rencontrer des réussites diverses dans cette mise en place mais reconnaît une certaine lenteur, il est parfois difficile de trouver des sections d'une même famille dans un rayon proche. Cela demande aux enseignants de travailler différemment mais les formations prévues n'ont pas pu se faire.

*Pour le SNETAA-FO : ces familles des métiers sont une difficulté à notre sens inutile, voire dangereuse de cette réforme. Nous militons pour que les établissements n'ayant qu'une seule section dans une famille gardent l'appellation de la section et non celle de la famille des métiers. Rapidement les premières difficultés de ce système vont apparaître . Par exemple, en seconde hôtellerie commune entre cuisine et service, la grande majorité des élèves veulent continuer en cuisine. Que se passera-t-il pour ceux qui n'auront pas de place dans cette option ?*

- **Mise en place des BTS en LP**

Le Rectorat déclare que la couverture des BTS est satisfaisante sur notre académie et que de nombreuses places sont vacantes. La proportion d'élèves de BAC Pro est passé de 27% en 2016 à 34% en 2020. Il rappelle toutefois que le BAC PRO a vocation à être un diplôme qui oriente vers la vie active.

*Pour le SNETAA-FO: certes beaucoup d'élèves veulent travailler après leur BAC PRO mais il est impératif de prendre en compte leur volonté ainsi que celle des familles de poursuivre dans le supérieur. Il est également important que les PLP puissent être affectés dans ces classes conformément à leur statut.*

- **Co-Intervention, chef d'œuvre, AP**

Pour les IEN présents la formation a été faite malgré le contexte actuel et ce depuis 2 ans. D'ici 1 mois tous les établissements auront eu une discussion avec eux et il restera à mettre en place des formations pour l'AP et l'orientation.

*Pour le SNETAA-FO : ces dispositifs mis en place avec la réforme enlèvent des heures disciplinaires pures. De plus ces nouvelles modalités pédagogiques entraînent un travail supplémentaire important pour les enseignants ce qui peut les mettre en difficulté. Nous avons émis des doutes sur le nombre de formations en présentiel mises en place et sur les réponses concrètes qui avaient été apportées. Nous avons souligné que dans de nombreux établissements les enseignants d'enseignement général n'avaient pas accès aux chefs d'œuvre ou à l'AP ce qui est contraire aux textes et qui peut entrainer des sous-service voire des suppressions de postes. Certains inspecteurs semblent parfaitement s'en satisfaire !*

- **Certification intermédiaire.**

Pour obtenir l'attestation de réussite professionnelle les élèves seront évalués sur leurs résultats de l'année par le conseil pédagogique. Le chef d'œuvre doit être pris en compte et doit dès la première avoir des évaluations. Les apprentis ne sont pas concernés puisqu'ils ne préparent qu'un seul diplôme.

- **PFMP**

Le ministère demande aux rectorats de faire des remontées pour le 17 Mars sur les secteurs où il y a des difficultés. Des décisions pourraient être prises par le Ministère afin de ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas pu trouver des stages à cause de la situation sanitaire. Wait and see!

- **Mise en place de la philosophie en LP.**

Le Rectorat ne semble pas enclin à expérimenter ces ateliers qui devraient être pris sur les modules en terminale , il prétend ne pas avoir de textes et ne pas connaître les modalités de mise en place...C'est tout à fait étonnant !





## **INFO DU CTA de vendredi 19 mars 2021** **créations/suppressions des postes.**

Lors de cette instance, nous avons déploré que des postes auraient pu être créés en transformant des BMP à 18h ou en réduisant le nombre d'HSA. Nous avons demandé 6 ouvertures de postes à partir de BMP; elles ont toutes été refusées sans argument valable! La politique du rectorat et du ministère est de garder des BMP (plus faciles à supprimer) pour faire des économies et d'augmenter la proportion d'HSA. Nous avons encore une fois dénoncé la répartition dans certains établissements des heures de chef d'œuvre et d'AP qui prive les collègues d'enseignement général d'heures, ce qui les oblige parfois à effectuer des compléments de service.

Le SNETAA-FO continuera à revendiquer des postes pérennes pour tous les collègues.

### **LYCÉES PROFESSIONNELS ET SEP**

Départements	Établissements	Créations	Suppressions
Allier	J. Monnet - Yzeure	<b>1 Eco Gest° Vente</b>	<b>1 Maths-Sciences</b> <b>1 Eco Gest° Admi</b>
	SEGPA Marie-Curie Desertines	<b>1 Biotechnologie SPEA</b>	<b>1 Entretien textile</b> <b>1 Biotechnologie</b>
Cantal	R. Cortat - Aurillac		<b>1 Biotechnologie</b>
	J. Constant – Murat	<b>1 Génie Ind. Bois SPEA</b>	
	J. Monnet - Aurillac		<b>1 Lettres Anglais</b>
Puy de Dôme	R. Claustres – Clermont Fd	<b>1 Maintenance aéron. SPEN</b>	<b>1 Génie Ind. Str. Métailliq.</b>
	A. Gasquet – Clermont Fd		<b>1 Lettres Anglais</b>
	Deville - Issoire		<b>1 Génie Ind. Str. Métailliq.</b>
	M. Laurencin - Riom		<b>1 Lettres Anglais</b>
	St-Eloy Les Mines	<b>2 Maroquinerie SPEN</b>	<b>1 Génie Ind. Bois</b> <b>2 Maroquinerie</b>
	C. Claudel – Clermont Fd		<b>1 EPS</b> <b>1 Biotechnologie</b>
	Pont du Chateau	<b>1 Eco Gest° Logistiq. SPEA</b>	<b>1 Eco. Gest° Logistique</b>
	PJB - Riom		<b>1 Maths Sciences</b>
	La Fayette – Clermont Fd	<b>1 Arts Photo SPEN</b>	<b>1 Ciné Photo</b>



## Création du nouveau Lycée de l'agglomération clermontoise, fusion de Camille Claudel et de Marie Curie

### Des inquiétudes demeurent..

Le nouveau lycée de l'agglomération Clermontoise ouvrira pour la rentrée 2022. Il sera le résultat de la fusion des lycées Marie Curie et Camille Claudel. Il a été présenté lors du CTA du 19 mars 2021. L'entité administrative sera créée le 1 juillet 2021.

À la demande des personnels des deux établissements, le rectorat a organisé une réunion le 5 mars dernier avec les représentants des instances des deux lycées (membres du CA).

Les représentants SNETAA-FO ont évoqué les diverses problématiques.

Le rectorat s'est voulu rassurant : « le nouveau lycée ne sera pas synonyme de "casse sociale" » et « la réaffectation des personnels s'effectuera avec conservation de l'ancienneté de poste ». Ce sera un « glissement des personnels » vers le nouvel établissement.

Cependant des postes seront ou sont supprimés : au LP Marie Curie, un poste de CPE, un poste d'agent administratif catégorie C (ADJAENES), au lycée Camille Claudel d'un poste d'EPS et de biotechnologie. Pour rappel, le lycée Marie Curie avait déjà connu la suppression d'un poste de biotechnologie et de STMS l'année passée.

Le SNETAA-FO et ses représentants restent donc vigilants : le nouvel établissement n'est conçu que pour 1 000 élèves qui est l'effectif cumulé actuel des 2 lycées et le rectorat affiche sa volonté d'ouvrir d'autres sections. Nous sommes donc inquiets quant aux capacités d'accueil de celles-ci qui ne sont toujours pas officialisées; la carte des formations ne sera votée par la région qu'en novembre..

La région demeure absente des débats et de nombreuses questions restent sans réponse sur l'organisation des locaux (aménagements, équipements...), sur les infrastructures en EPS, sur la construction d'un internat, sur le déménagement... Clermont-Ferrand est sans doute trop loin de Lyon!

Les personnels sont préoccupés par leurs futures conditions de travail (emplois du temps, amplitudes horaires, travail le samedi matin, relations humaines ...) : le nombre de salles d'enseignement prévu est d'ores et déjà insuffisant et leur taux d'occupation sera très élevé.

À ce jour, aucune réflexion n'a été initiée sur les conditions de travail futures des personnels dans ce nouvel établissement.